

La France sommée d'« acter l'urgence » climatique

Le Haut Conseil pour le climat appelle à un doublement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La fin des petits pas mais pas encore le pas de course. Voilà comment Corinne Le Quéré, la présidente du Haut Conseil pour le climat (HCC), résume la politique climatique actuelle du gouvernement. Dans son cinquième rapport annuel publié mercredi 28 juin, un épais document (200 pages) assorti de plus de 100 recommandations, l'instance indépendante juge que la France a été dépassée par les événements climatiques extrêmes qui l'ont frappée en 2022. Elle appelle le gouvernement à « acter l'urgence » et à accélérer son action tant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre – dont le rythme est « insuffisant » – que pour l'adaptation au dérèglement climatique, qui reste pour l'instant « réactive ». Tout cela ne sera pas possible sans une « politique économique d'ampleur », qui fait actuellement défaut.

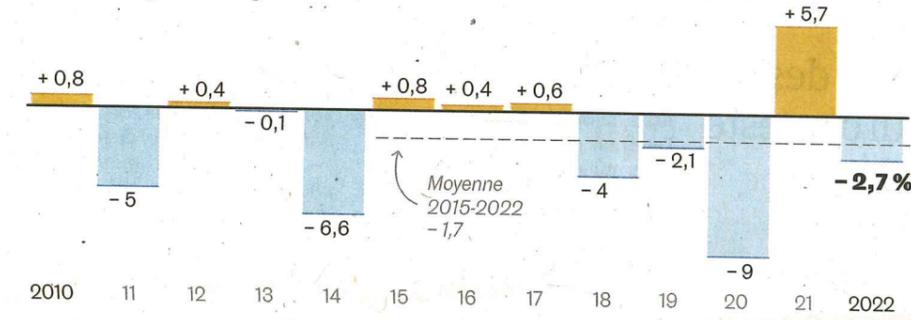
L'année 2022, emblématique de l'intensification des effets du changement climatique, a eu des « impacts graves » sur les personnes, les activités économiques, les infrastructures et les écosystèmes, notent les treize experts de l'institution, des climatologues, des économistes ou des géographes. Exceptionnellement chaude et sèche, elle a entraîné de nombreux décès (près de 7 000 personnes l'été), des incendies majeurs (72 000 hectares partis en fumée), de fortes tensions pour l'approvisionnement en eau potable de 2 000 communes ou encore des baisses des rendements agricoles (jusqu'à -30 % pour certaines filières). Des effets excédant la capacité de prévention et de gestion de crise actuelle.

Particulièrement exposée

Le HCC juge que la France n'est « pas prête » à faire face au réchauffement climatique auquel elle est pourtant particulièrement exposée et qui va s'aggraver. La hausse du thermomètre a déjà atteint +1,9 °C sur la dernière décennie dans l'Hexagone, contre près de 1,2 °C dans le monde. Alors que la température record de 2022 deviendra une moyenne en France à l'horizon 2050-2060, « l'adaptation doit changer d'échelle et devenir transformatrice », appelle la climatologue Corinne Le Quéré. Elle estime que le nouveau cadre de référence annoncé par le gouvernement – à savoir s'adapter à un réchauffement de +4 °C en métropole

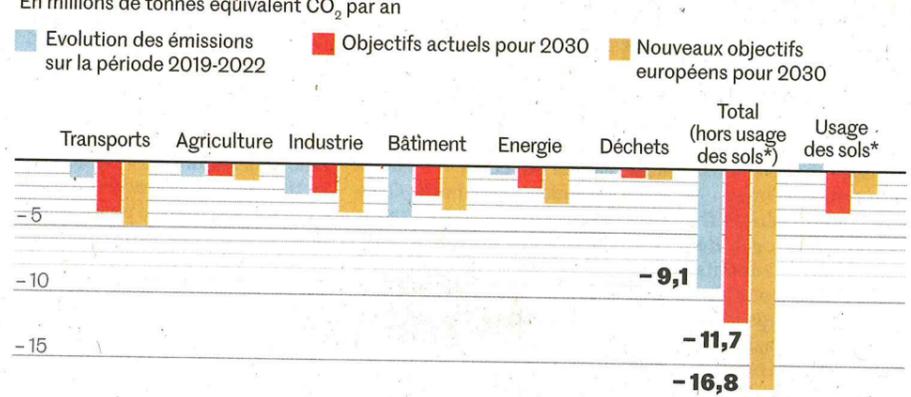
Evolution des émissions annuelles de gaz à effet de serre

En pourcentage (hors usage des sols*)



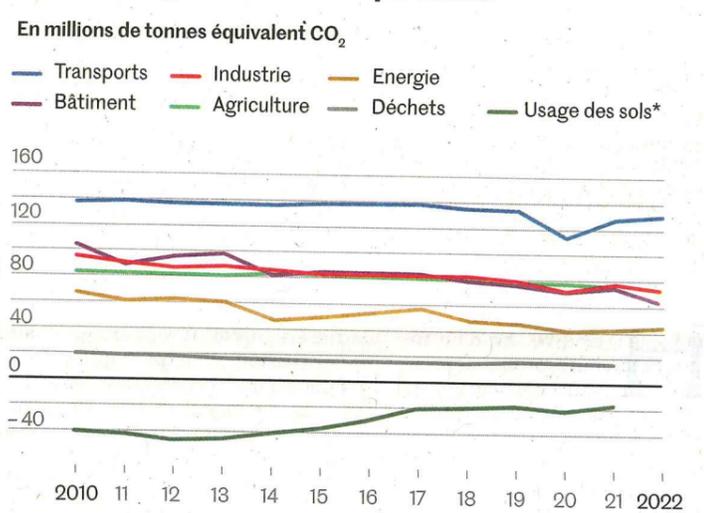
Le rythme de réduction des émissions doit presque doubler d'ici à 2030

En millions de tonnes équivalent CO₂ par an

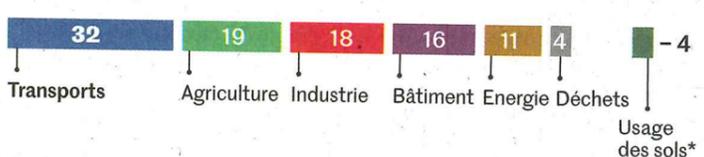


Emissions de gaz à effet de serre par secteur

En millions de tonnes équivalent CO₂



En pourcentage, en 2022



* Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

Infographie : Le Monde • Source : Haut Conseil pour le climat

en 2100 –, est « cohérent », à condition de prendre en compte les « risques supplémentaires » qui peuvent survenir.

La France doit aussi s'attaquer plus frontalement aux causes du changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 2,7 % dans le pays en 2022, par rapport à 2021, soit 25 % au-dessous des niveaux de 1990. Cette baisse, supérieure à celle observée sur la période 2011-2021 (-1,5 % par an en moyenne), s'explique par de fortes réductions des rejets carbonés dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie. Elles sont liées à la fois à des facteurs conjoncturels (un hiver doux limitant le chauffage) et à des mesures prises en réponse à la hausse des prix de l'énergie et au plan de sobriété du gouvernement. Ces baisses d'émissions ont été partiellement compensées par des hausses dans les secteurs de la transformation d'énergie et des transports.

Ces résultats sont toutefois insuffisants pour atteindre les objectifs climatiques de 2030, prévient le HCC. Le budget carbone est en voie d'être dépassé pour la période 2019-2022 lorsque

la faible absorption par les puits de carbone (forêts, sols, etc.) est prise en compte. Dit autrement, la France émettra davantage que le plafond autorisé dans ses objectifs, alors même qu'il avait été relevé par le gouvernement.

L'état des puits de carbone constitue une source d'inquiétude majeure pour les experts de l'instance. Au lieu d'augmenter, la quantité de carbone qu'ils ont stockée a diminué de 21 % en 2021, poursuivant une dégradation commencée il y a près de dix ans. En cause : une hausse de la mortalité des arbres, une croissance ralentie et des prélèvements trop importants. Les chiffres ne sont pas disponibles pour 2022, mais la situation devrait avoir encore empiré, sous l'effet de la sécheresse et des incendies.

« On a besoin d'une action de grande ampleur pour régénérer la forêt et garantir d'avoir encore des puits de carbone en 2050, qui devront compenser les émissions résiduelles, notamment de l'agriculture », avance l'ingénieur agronome Jean-François Soussana, membre du HCC. Sans quoi l'atteinte de la neutralité carbone sera périlleuse.

L'état des puits de carbone constitue une source d'inquiétude majeure pour les experts de l'instance

Enfin, les rythmes de baisse des émissions doivent presque doubler sur la période 2022-2030, voire être multipliés par 2,5 si l'on prend en compte la dégradation des puits de carbone, pour atteindre les nouveaux objectifs européens. En 2021, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions nettes d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990, contre 40 % précédemment. La France va décliner cette nouvelle cible dans une loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat qui devrait être examinée à l'automne au Parlement, avant l'adoption de feuilles de route d'ici à la fin 2024.

« Il reste moins de sept ans, c'est très court. Le gouvernement devrait rehausser le niveau des actions dès cette année, même avant l'adoption formelle des nouveaux objectifs », indique Corinne Le Quéré. La pression pour accélérer est d'autant plus grande que la France est sous le coup de deux décisions de justice, du Conseil d'Etat et du tribunal administratif de Paris, lui enjoignant de prendre des mesures supplémentaires.

La France doit agir sur tous les secteurs, alors qu'« aucun n'est un bon élève », précise Corinne Le Quéré. Pour tenir les nouveaux objectifs de 2030, le rythme de baisse des émissions devra être multiplié par un facteur 3,5 à 5 pour les transports et l'énergie, de 1,3 à 3,5 pour l'agriculture, de 1,4 à 1,6 pour l'industrie, de 1,6 à 1,9 pour les déchets et de 1,2 pour les bâtiments, seul domaine globalement aligné.

Un nouveau cadre d'analyse

Jugeant que les « transformations structurelles n'avancent pas au rythme attendu », le HCC appelle à des « actions correctrices rapides et en profondeur ».

Les experts ont développé cette année un nouveau cadre d'analyse. Ils concluent que, sur les trente-quatre indicateurs examinés, seuls trois avancent nettement plus vite que prévu pour des raisons non conjoncturelles : la hausse des surfaces en protéagineux (pois, fèves, soja, etc.) dans l'agriculture, la production de chaleur renouvelable (pompes à chaleur, géothermie, etc.) dans le bâtiment résidentiel et la consommation de chaleur décarbonée dans le bâtiment tertiaire.

Ailleurs, les signaux sont au rouge et le HCC souligne de « nombreux blocages » : dans les transports, premier secteur polluant avec 32 % des émissions nationales, la consommation des véhicules thermiques croît du fait de l'augmentation du poids des voitures tandis que l'électrification des véhicules utilitaires légers et des poids lourds se déploie trop lentement. La consommation d'énergie dans les bâtiments diminue trop lentement alors que les rénovations globales peinent à décoller. L'augmentation de la production des énergies renouvelables électriques est trois fois trop lente.

Cernant les véhicules particuliers et les logements, les politiques pèsent davantage sur les ménages modestes, regrette le HCC, malgré les « efforts faits pour

compenser les effets régressifs ». Aujourd'hui, les aides n'orientent pas suffisamment la production automobile vers des véhicules petits, plus légers mais aussi plus abordables. Deuxième secteur le plus polluant, l'agriculture, manque toujours d'une stratégie pour réduire ses émissions, qui doit s'accompagner de mesures sur la demande et l'offre alimentaires (notamment pour limiter la consommation de viande).

Du côté de la gouvernance, le HCC se félicite qu'un « cadre d'action de politiques publiques pour le climat se construise », avec de nombreux documents stratégiques, mais « leur cohérence et leur alignement avec les objectifs climatiques ne sont pas assurés ». Certaines stratégies sont peu opérationnelles ou fragmentées, comme pour la décarbonation de la voiture individuelle, l'aviation, l'élevage ou la filière du bois et de la forêt. Surtout, le talon d'Achille de ces politiques réside dans le manque de financements. Le HCC appelle à « transformer la politique économique » afin d'atteindre 30 milliards d'euros supplémentaires, en 2030, de dépenses publiques annuelles pour la transition, soit le chiffrage issu du rapport des économistes Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, publié le 22 mai.

« Le gouvernement doit indiquer comment les financer et donner un échéancier », appelle M^{me} Le Quéré. Les dépenses favorables au climat ont diminué dans le projet de loi de finances 2023 tandis que celles défavorables ont beaucoup progressé, notamment en raison du bouclier tarifaire, qui limite la hausse des prix de l'énergie. Ce mécanisme, destiné à toute la population, doit être « remplacé le plus vite possible » par des mesures fléchées vers les ménages modestes, indique la climatologue.

Plus largement, pour le HCC, l'action de la France doit contribuer à soutenir l'effort européen (où un plan d'investissement pour le climat fait également défaut), tout en relançant une dynamique internationale insuffisante, en amont de la prochaine conférence climat (COP28) de décembre. Il appelle le gouvernement à s'engager à un objectif national de réduction des émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre, à inclure les transports internationaux dans son objectif de neutralité carbone et à « clarifier sa position » sur la sortie des énergies fossiles, y compris le gaz et le pétrole.

AUDREY GARRIC

Le Haut Conseil pour le climat tourne la page de sa crise interne

L'INSTANCE INDÉPENDANTE chargée d'évaluer les politiques publiques climatiques, le Haut Conseil pour le climat, a publié son rapport annuel mercredi 28 juin dans une atmosphère apaisée. La crise est derrière, soufflent ses membres, soulagés de voir la structure réintégrer pleinement son rôle de vigie de la transition écologique. « Nous avons tenu le choc et réaffirmé notre indépendance », se félicite l'un des experts parmi les treize climatologues, économistes ou agronomes qui composent le conseil.

En 2022, à la même époque, les visages étaient fermés et les mots durs. La remise du précédent rapport annuel avait été perturbée par de fortes tensions. De nombreux membres s'étaient émus de sujets « écartés ou édulcorés » dans le texte et avaient rejeté une première version de son résumé, jugée trop « complaisante » à l'égard du gouvernement. L'année, houleuse, s'était terminée sur des signalements de souffrance au travail au sein du secrétariat, qui mène les analyses et rédige les rapports. La production a été fortement réduite.

Avec ce rapport, les membres du Haut Conseil jouaient en quelque sorte leur va-tout. « On a senti le vent du boulet passer, assure l'un d'eux. On risquait notre crédibilité, notre réputation. Tout le monde s'est beaucoup investi pour protéger une institution à laquelle on tient. » L'instance, installée

en 2018 par Emmanuel Macron et placée sous l'autorité de la première ministre, est devenue un acteur clé du débat public. Ses rapports sont au centre des argumentaires de la justice dans les procès contre l'Etat pour « inaction climatique » et souvent cités par les députés comme les ONG, tandis que ses membres sont de plus en plus auditionnés. « Le résultat du rapport annuel 2023 est solide et l'évaluation rigoureuse », estime la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, l'une des membres.

Rapport thématique sur l'agriculture

« Il est pertinent et utile, même si faute de moyens, nous n'avons pas pu remplir toutes les cases de notre nouvelle méthodologie d'évaluation, qu'il faudra poursuivre en 2023 », abonde l'économiste Céline Guivarch. Le rapport a été rédigé par une équipe très réduite, alors que la totalité des analystes du secrétariat n'a pas été renouvelé fin 2022. Le directeur du Haut Conseil, au centre de tensions en 2022, est en outre arrêté depuis plusieurs mois.

Désormais, le Haut Conseil se reconstruit. Au 26 juin, son secrétariat comptait six membres, après l'arrivée d'un nouveau directeur adjoint, Sylvain Mondon, début mai, et de deux spécialistes de l'agriculture et de l'énergie. Sept recrutements d'experts dans les transports, les bâtiments ou l'adap-

tation sont en cours, « Il restera deux postes à pourvoir pour parvenir à une équipe de 15 personnes et répondre à notre mandat en profondeur, tant en termes de volume que d'expertise », indique la présidente de l'instance, la climatologue Corinne Le Quéré.

L'instance compte achever en 2023 un rapport thématique sur l'agriculture, mis en suspens en 2022 faute de moyens suffisants. Elle espère aussi s'exprimer sur la future Loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui devrait être examinée au Parlement à l'automne. En revanche, elle n'est pas sûre de pouvoir achever avant 2024 le rapport sur les transports, mis sur pause. « En 2024, nous regarderons aussi en détail comment avancent les politiques d'adaptation et nous pencherons davantage sur les régions », ajoute M^{me} Le Quéré.

Si les membres ont l'impression que le conseil a trouvé sa place, des débats persistent sur son rôle et son périmètre précis. « Les attentes sont énormes. Nos rapports parlent bien au-delà du gouvernement et désormais on ne regarde plus seulement les émissions mais aussi l'adaptation. On doit trouver la juste mesure », juge la géographe Magali Reghezza-Zitt. Alors que les membres, nommés pour cinq ans, entrent dans la dernière année de leur mandat, l'heure du bilan approche. ■

AU. G.